



Document d'**I**nformation **C**ommunal sur

Les **RI**SQUES **MA**JEURS

Ayez le bon réflexe !



D.I.C.R.I.M.

GUIDE A
CONSERVER


Ville de
Seguedin



Chères Sequedinoises,
Chers Sequedinois,

La sécurité des personnes dans le cadre des risques majeurs (catastrophes) peut sembler loin des préoccupations des pouvoirs publics, il n'en est rien. Les institutions comme les populations peuvent en effet être amenées à sous-estimer les risques car les événements graves sont très peu fréquents. Et pourtant elles sont souvent

très lourdes de conséquences pour les Hommes, l'environnement, les biens...












C'est pourquoi la Ville de Sequedin a été amenée à élaborer un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce Plan organise les actions qui ont pour objectif de répondre rapidement et efficacement à un événement grave. Ce fascicule reprend les éléments essentiels du Plan à l'attention des habitants qui doivent eux-mêmes savoir réagir. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente donc de manière synthétique les scénarii auxquels les citoyens de la Commune pourraient être confrontés, ainsi que les bons réflexes à adopter. La sécurité de tous passe par votre participation et votre mobilisation à bien suivre les prescriptions édictées par ce DICRIM.

« Mieux vaut prévenir que guérir », c'est la vocation de ce document.

Je vous souhaite bonne lecture.

René DUBUISSON
Maire de Sequedin

	Le risque majeur	Page 4
	L'alerte et les consignes.....	Page 5
	Le risque météorologique.....	Page 6
	La canicule	Page 6
	Le risque sanitaire	Page 7
	Le risque Inondations	Pages 8-9
	Le risque industriel.....	Pages 10-11
	Le transport de matières dangereuses	Page 12
	Le risque nucléaire.....	Page 13
	Les mouvements de terrain.....	Page 14
	Le risque sismique.....	Page 15

Contact : Gwenael Boidin - tél. 03.28.82.91.71
email : urbanisme@mairie-sequedin.fr

Rédaction, conception et réalisation : Ville de Sequedin

Imprimé sur du papier PEFC, ne pas jeter sur la voie publique



2 critères caractérisent le risque majeur

Une faible fréquence : les populations peuvent être d'autant plus amenées à le sous estimer que les catastrophes sont peu fréquentes.

Une gravité importante : le nombre de victimes est élevé, les dommages sont importants aux biens, aux personnes et à l'environnement.

Les 3 types de risque majeurs :

Les risques naturels : c'est une menace qui découle de phénomènes géologiques ou atmosphériques aléatoires tels que : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt, avalanche, cyclone et éruption...

Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaires et les risques concernant le transport de matières dangereuses par routes, autoroutes, voies ferrées et canalisations.

Les risques sanitaires : auxquels la santé publique est exposée.

Quels sont les risques à Sequedin ?

La ville s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde et s'est préparée à gérer des sinistres et sinistrés en cas d'événement exceptionnel.



Risque météorologique



Risque sanitaire



Risque canicule



Risque inondations



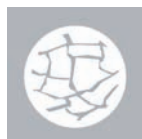
Risque industriel



Risque de Transport de matières dangereuses



Risque nucléaire



Risque de mouvements de terrain



Risque sismique

Reconnaître le signal d'alerte



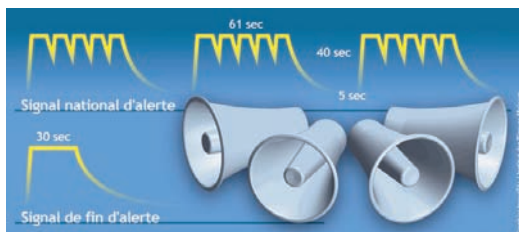
L'alerte peut être diffusée par des hauts parleurs depuis les véhicules municipaux ou encore par le réseau téléphonique.

C'est un signal sonore destiné à prévenir la population d'un danger ou de la survenance d'une catastrophe. L'alerte permet à chacun d'adapter son comportement pour se mettre en sécurité.

Signal d'alerte test : le premier mercredi de chaque mois à 12h00.

Signal d'alerte réelle : en dehors de cette période

Le signal d'alerte est le suivant :



3 signaux d'1 minute 41 secondes modulés en 5 amplitudes séparés d'un silence de 5 secondes.

Fin d'alerte :

1 signal continu de 30 secondes.

Les consignes à respecter

En cas d'alerte, il est important de pouvoir être informé sur la nature, les conséquences et l'ampleur du risque. Il est aussi nécessaire de connaître les consignes à appliquer.

1. *Ecoutez la radio :*



93.9 MHz



94.7 MHz



105.2 MHz



103.7 MHz

2. *N'allez pas chercher les enfants à l'école :*



L'équipe enseignante, formée pour appliquer des consignes strictes en cas d'alerte assurera la sécurité de vos enfants.

3. *Ne téléphonez pas :*



Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.



Les risques météorologiques sont assez difficiles à prévoir

et ne génèrent pas forcément de danger. Cependant de violentes rafales de vent peuvent être à l'origine d'un accident grave.

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24h à venir.

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics s'organisent pour anticiper le phénomène prévu.

Avant l'événement :

- Tenez vous informé de la situation (par radio)

Pendant :

- Evitez les déplacements
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.
- Coupez les réseaux électriques.

Après :

- Coupez les branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne montez pas sur les toits.

La canicule



On considère qu'il y a canicule quand la température reste élevée et l'amplitude thermique faible, c'est à dire si la température ne descend pas sous 18 °C la nuit et atteint 30 °C le jour.

Le Centre Communal d'Action Sociale organise chaque année une campagne de prévention destinée aux personnes de plus de 65 ans. Celles qui le souhaitent peuvent s'inscrire en mairie afin d'être contactées rapidement en période de canicule.

Quelques conseils :

- Hydratez-vous (boire beaucoup et ne pas hésiter à utiliser un brumisateurs pour se rafraîchir).
- Gardez les volets fermés pour garder la fraîcheur.
- Sortez aux heures les plus fraîches (tôt le matin ou après 19h).
- Si votre température monte ou si vous vous sentez anormalement fatigué, consultez votre médecin.



Pour plus d'informations sur le plan canicule, contactez le CCAS.



C'est un danger (immédiat ou à long terme) plus ou moins probable auquel la santé publique est exposée. Afin de limiter la contamination, il est préférable d'adopter des gestes simples :

LES GESTES SIMPLES

- **Se laver les mains** plusieurs fois par jour avec du savon,
- Utiliser un **mouchoir à usage unique**,
- **Se couvrir le nez et la bouche** quand on éternue,
- **Eviter les contacts** avec les personnes malades.

En cas de contamination :

- Ne vous déplacez pas à l'hôpital, téléphonez à votre médecin traitant (ou au 15 en cas d'urgence)
- Isolez-vous et évitez le contact avec vos proches
- Portez toujours un masque anti-projections en présence d'autres personnes
- Aérez régulièrement votre domicile.
- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour vous moucher ou cracher
- Couvrez-vous la bouche et le nez quand vous toussiez ou éternuez.
- Lavez régulièrement vêtements, draps, serviettes de table ou de toilette en machine.
- Lavez vos couverts au lave-vaisselle ou avec du liquide vaisselle.
- Désinfectez régulièrement votre maison.
- Soyez à l'écoute (tv et radio) et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.





L'inondation est une zone submergée plus ou moins rapidement due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou de l'engorgement du système d'assainissement des eaux pluviales principalement provoquée par des pluies durables et importantes.

Le risque d'inondation reste faible sur la Commune. Il s'agit principalement du cas où le système d'assainissement des eaux pluviales est engorgé par de fortes pluies.

Lorsqu'un avis est émis :

- Rentrez chez vous, évitez les zones susceptibles d'être inondées.
- Mettez en sécurité les biens et équipements situés au sous sol ou au rez-de-chaussée
- Mettez les produits toxiques hors d'atteinte de l'eau
- Fermez les portes, fenêtres, soupiriaux et aérations
- Tenez vous informé de la situation (écoutez la radio)
- Fermez le gaz et coupez l'électricité
- Ne téléphonez qu'en cas de grande urgence

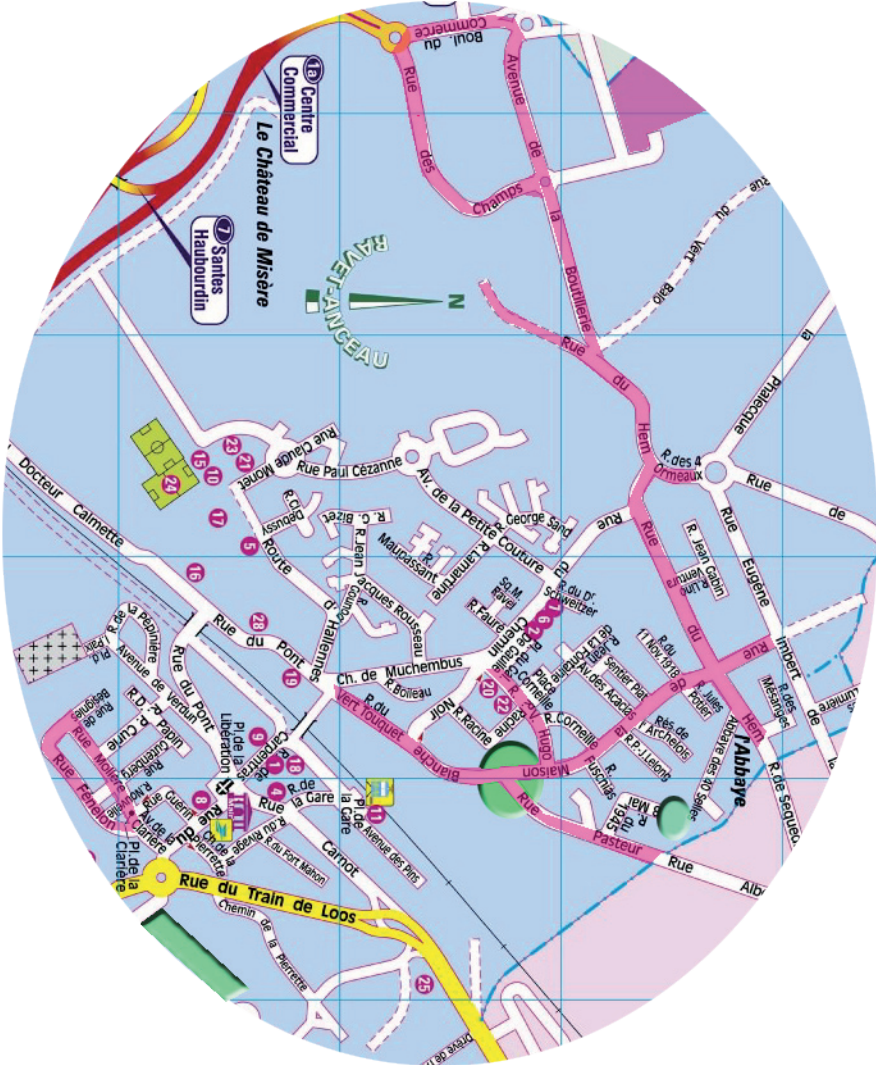
Pendant l'inondation :

- Ne sortez de chez vous sous aucun prétexte
- Fermez les portes et fenêtres, soupiriaux et aérations
- Montez à l'étage si possible
- Chauffez dès que possible, dès que les conditions le permettent
- Restez informé de la situation en écoutant la radio

Après l'événement :

- Aérez et nettoyez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche
- Évaluez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur et de la préfecture pour savoir si vous êtes concerné par l'état de catastrophe naturelle.

Mesures prises : Lille Métropole Communauté Urbaine, compétente en matière d'assainissement contrôle régulièrement les ouvrages et effectue d'importants travaux de lutte contre les inondations.



Légende



Zones de cuvette



Zones inondables



Ce risque se définit comme la survenue potentielle d'un accident se produisant sur un site et entraînant des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Ce risque peut se développer dans les établissements utilisant des produits ou procédés dangereux. Afin de minimiser le risque, ces établissements sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Sur la Commune de Sequedin, la société « Produits Chimiques de Loos » est la seule industrie potentiellement dangereuse. Concernant le Centre de Valorisation Organique seule une fuite de gaz peut se produire au niveau des canalisations enterrées et du compteur. Il faudrait une source de chaleur pour provoquer une explosion. C'est le seul cas de risque sous entendant une intervention de la Mairie. La préfecture du Nord a prescrit un plan de prévention des risques technologiques concernant les Produits Chimiques de Loos. La Commune quant à elle s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde prenant en compte ce risque et mettant en place les actions nécessaires à la préservation des biens et des personnes. S'il apparaît clairement que la commune n'est que peu impactée, il convient de respecter les consignes de sécurité.

Si l'alerte est donnée par la sirène (3 fois 1min 41s):

- Ne sortez pas et n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par l'équipe enseignante.
- Si vous êtes à l'extérieur entrez dans le bâtiment le plus proche. Si vous êtes dans un véhicule, gardez le, éteignez le moteur et réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche.
- En cas d'odeur anormale, respirez à travers un mouchoir, cachez, écharpe (abondamment mouillé si possible)
- Une fois à l'intérieur, calfeutrez portes, fenêtres et aération.
- Evitez toute étincelle. Ne fumez pas. Ne téléphonez pas.
- En cas de brûlure ou d'irritation, rincez-vous à l'eau.
- Tenez-vous informé par la radio (à pile de préférence)
- En cas d'évacuation, suivez strictement les consignes données par la radio ou les forces de police. Rassemblez vos papiers d'identité, un minimum de vêtements, des couvertures et le nécessaire de survie. Dirigez-vous vers les points de rassemblement les plus proches de votre domicile (cf carte p 11).

Fin d'alerte : 1 seul signal continu de 30 secondes.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Unité Prévention Connaissance

Information sur les Risques

44, rue de Tourville

BP 2059

59019 LILLE CEDEX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

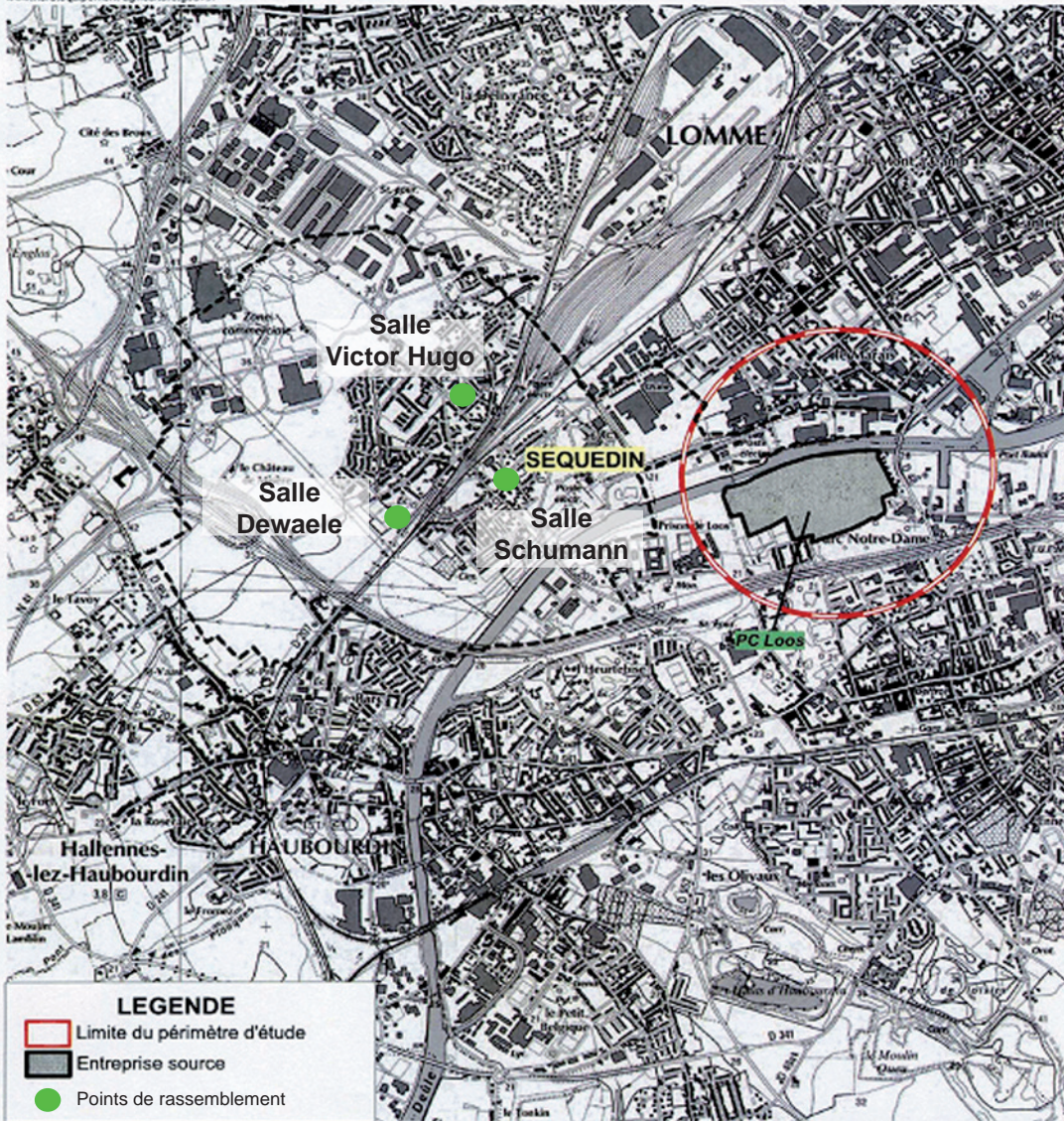
Plan de Prévention des Risques Technologiques

Site PC Loos en cours

Commune de SEQUEDIN



Ech:1/25000



LEGENDE

- Limite du périmètre d'étude
- Entreprise source
- Points de rassemblement

0 0.5 1

SCAN 25 IGN

créé le 17/02/2011



Le risque de Transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors de transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation de matières dangereuses.



Ces produits sont de tous ordres : explosifs, inflammables, toxiques, polluants ou radioactifs.

La Commune de Sequedin est concernée surtout par les conduites de gaz.

L'aléa est considéré comme faible à très faible. Le trafic routier de matières dangereuses ne passe pas sur Sequedin.

Les canalisations sont enfouies à une profondeur conséquente afin d'éviter au maximum les risques.

Les principaux dangers sont l'incendie suite à un choc ou échauffement, d'une fuite avec des risques de brûlures et d'asphyxie.

Si vous êtes témoin d'un accident ou d'une fuite de gaz :

- Prévenez les secours (18 pour un téléphone fixe, 112 depuis votre portable) en précisant le lieu exact.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez sous aucun prétexte.
- Fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent

Si vous entendez l'alerte vous devez :

- Vous mettre à l'abri
- Rester dans le bâtiment dans lequel vous êtes
- Fermer toutes les portes et fenêtres
- Arrêter toutes les ventilations
- Ecouter la radio pour vous tenir informé

Dans tous les cas, vous ne devez jamais :

- Rester dans votre véhicule,
- Fumer ou provoquer une étincelle
- Aller chercher vos enfants tant que l'alerte n'est pas terminée
- Téléphoner sauf pour prévenir de la survenance d'un accident.



Le risque nucléaire correspond au rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.



Sur le territoire du Nord, 2 installations nucléaires sont exploitées. La centrale de Gravelines et la SOMANU à Maubeuge, spécialisée dans le traitement des activités d'entretien et de réparation nucléaire.

La Commune, bien qu'étant éloignée de ces 2 activités, a décidé de prendre en compte de façon sérieuse ce type d'événement.

Dès l'audition du signal, mettez vous à l'abri dans un local :

- Si vous êtes chez vous, au travail ou dans un bâtiment public : restez où vous êtes. Ne partez sous aucun prétexte, vous seriez en danger et risqueriez de gêner la circulation des secours.
- Si vous êtes dehors : entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors vous y êtes plus exposé.
- Si vous êtes en voiture : garez vous, arrêtez le moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Confinez-vous : un local clos ralentit la pénétration des produits radioactifs.
- Fermez portes et fenêtres.
- Arrêtez et bouchez les aérations.
- Si des fenêtres ne sont pas hermétiques (cassées...) réfugiez vous dans une pièce aux fenêtres intactes ou sans fenêtres.
- N'allez pas chercher vos enfants, ils sont en sécurité à l'école
- Ne téléphonez pas
- Ne fumez pas
- Ecoutez la radio pour vous tenir informé

Des instructions complémentaires vous seront données par la radio ou par les autorités et vous pourrez être amenés à prendre un comprimé d'iode et/ou être évacué. Les comprimés d'iode seront distribués dans les bureaux de vote de la commune sur présentation d'une pièce d'identité.



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolutions ou d'érosion, favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Le phénomène de retrait / gonflement des argiles est un mouvement de terrain lent et continu dû à des variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux. Les sols argileux se rétractent en période de sécheresse, ce qui se traduit par des tassements différentiels qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions.

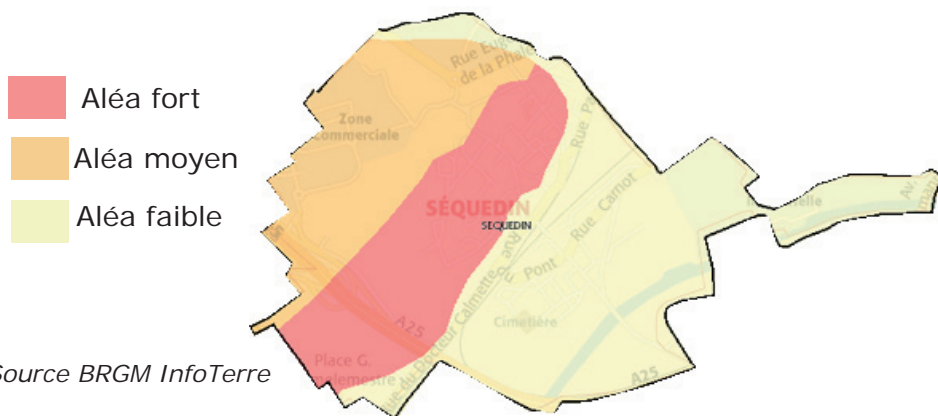
Actuellement, aucune méthode scientifique ne permet de prévoir avec exactitude le moment où surviendra un mouvement de terrain. L'alerte est aléatoire et parfois même impossible. **La Commune de Séquedin est concernée par ce type de risque. L'aléa est de faible à fort.**

Pendant l'événement :

- Dès les premiers signes d'effondrement, évacuez les bâtiments dans lesquels vous vous trouvez sans utiliser l'ascenseur.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.

Après l'événement :

- Évaluez les dégâts et dangers
- Informez les autorités et mettez-vous à disposition des secours.



Source BRGM InfoTerre



Le tremblement de terre ou séisme se traduit par des vibrations du sol. Ces secousses peuvent provoquer des glissements de terrain, des crevasses dans le sol, des chutes de pierres, des fissures dans les murs, des effondrement de bâtiments etc. Un risque d'explosion consécutif à des fuites de gaz est possible. Le tremblement de terre est imprévisible et donc l'organisation des secours est difficile. **La Commune de Sequedin est soumise à ce risque d'un aléa faible et non très faible.**

(Dernier séisme ressenti, février 2003, épicentre les Vosges).

Pendant les premières secousses :

A l'intérieur :

- Baissez-vous, protégez-vous la tête
- Gardez votre calme et ne téléphonez sous aucun prétexte.
- Evacuez immédiatement les locaux susceptibles d'effondrement.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Abritez-vous près d'un mur porteur ou sous des meubles solides.
- Eloignez-vous des fenêtres et ne fumez pas.
- Si vous êtes au lit : protégez-vous la tête avec un oreiller. Les objets situés au dessus peuvent tomber. Les éclats de verre sur le sol peuvent vous blesser. Si vous êtes dans la cuisine, éloignez-vous du réfrigérateur et du four, ainsi que des placards suspendus.
- Si vous êtes dans un lieu public, ne vous précipitez pas vers les sorties, éloignez-vous des étagères.

A l'extérieur :

Eloignez-vous des constructions, arbres, lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête. Les équipements tels que les antennes et cheminées, pots de fleurs pourraient tomber. Si vous êtes dans un véhicule, arrêtez-vous et restez ceinture attachée jusqu'à ce que les secousses s'arrêtent. L'habitacle vous protégera des chutes d'objet. Evitez les ponts qui pourraient avoir été fragilisés.

Après la première secousse :

- Rentrez chez vous prudemment et aérez votre habitation.
- Evitez toute étincelle en cas de fuite de gaz.
- Aidez vos voisins les plus vulnérables.
- En cas de forte intensité, rassemblez les objets de première nécessité et méfiez-vous des répliques éventuelles.

